Communauté de Communes
Office de Tourisme

Registre du Logeur

Période concernée:	**1er janvier 2018 - 31 décembre 2018**				
Nom de l'établissement:					
Catégorie:	□ Hôtel	□ Gîte	□ Ch hôtes	□ Camping	□ Autre
Classement:	□ 0*	□ 1*	□ 2*	□ 3*	□ 4*

Nom Client	Date d'arrivée	Date de départ	Nombre de personnes logées	Nombre d'éxonérations			Nombre de personnes taxées	Nombre de nuitées	Montant de la taxe	Taxe encaissée
				-18 ans	Autres	Motif				
			A	B		cf bas de page	A-B	D	E	=(A-B)xDxE
									Total	

Liste des abréviations pour les exonérations:

a: titulaire d'un contrat de travail saisonnier employé dans la Communauté de Communes du Val de Vienne

b: personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Rappel: Reversement avant le 1er février 2019

Document de suivi à conserver